

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN  
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :  
DECOUVERTE DE LA PROFESSION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 98 30 02 U36 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : DECOUVERTE DE LA PROFESSION**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) de découvrir la profession d'éducateur spécialisé et les diversités de son exercice, de confronter ses représentations à celles d'autres participants, de clarifier ses motivations, ses atouts et ses limites, y compris en termes relationnels, par rapport à cette profession et à la formation qui y prépare.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :*

- ◆ Résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Découverte de la formation et de la profession	PP	L	24
Méthodologie relationnelle	CT	F	24
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	12
Total des périodes			60

### 4. PROGRAMME

*En référence au profil professionnel du « bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif », par la rencontre d'autres personnes (étudiants, professeurs, témoins, experts, professionnels) et par l'analyse de textes et/ou par des visites d'institutions, l'étudiant sera capable :*

#### 4.1. Découverte de la formation et de la profession

- ◆ de construire un projet professionnel personnel :
  - ◆ situer les raisons et motivations pour lesquelles il a choisi la profession d'éducateur spécialisé ;
  - ◆ décrire des contextes dans lesquels se fait le travail éducatif ;
  - ◆ donner une définition personnalisée de la fonction d'éducateur spécialisé ;
  - ◆ identifier les différentes fonctions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés à ses représentations de la profession ;
- ◆ de consigner, en synthèse, les expériences rencontrées pendant l'unité de formation ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle, au programme de formation proposé, par rapport à son projet personnel de formation.

#### 4.2. Méthodologie relationnelle

- ◆ de découvrir, à partir d'échanges avec le groupe, l'importance de la relation dans la profession d'éducateur spécialisé. :
  - ◆ entrer en communication avec d'autres personnes ;
  - ◆ prendre place dans une dynamique de groupe ;
  - ◆ écouter et prendre la parole ;
  - ◆ respecter les différences d'opinions ;
- ◆ de percevoir et d'identifier l'impact des émotions, notamment dans la relation éducative ;
- ◆ de repérer et d'exprimer ses limites et ses atouts en lien avec la profession d'éducateur spécialisé, y compris en termes relationnels.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *en référence au profil professionnel du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif* :

- ◆ de présenter les raisons pour lesquelles il choisit la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ de décrire des contextes dans lesquels s'exerce le travail éducatif ;
- ◆ de déterminer ses atouts et ses limites par rapport à la formation et au métier d'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'évoquer son intégration au sein d'un groupe en formation ;
- ◆ de signaler les découvertes ou les changements que les rencontres et les confrontations ont apportés ;
- ◆ de se situer face à son orientation professionnelle et par rapport à son projet personnel.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à s'auto-évaluer,
- ◆ la capacité à nuancer son propos,
- ◆ l'utilisation d'un vocabulaire adéquat.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de « Educateur spécialisé : méthodologie relationnelle », il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 15 étudiants par groupe.